

## GRILLE TARIFAIRE 2018

### PRODUCTION

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif lève-tôt	Tarif régulier
	633,00 \$	783,00 \$
Frais variables	selon le total des ventes des produits apparaissant au certificat	par tranche de 1 000 \$
	1 000\$ à 75 000 \$	4,00 \$
	75 999\$ à 250 000 \$	3,00 \$
	250 999\$ à 999 999 \$	2,00 \$
	1M\$ à 5 M \$	0,20 \$
Si préparation alimentaire avec des produits de la ferme	1 produit	50,00 \$
	2 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> produit	10,00 \$ chacun
	11 <sup>e</sup> et plus	5,00 \$ chacun
Référentiel supplémentaire applicable à la production ou préparation laitière seulement	CAN-USA	87,50 \$
Avec attestation de service – intrants – vérification d'ingrédients	100,00 \$	
Version anglaise certificat / annexe	16,00 \$	
Envoi par la poste	Facture 2,00 \$ Rapports 5,00 \$	
Analyse d'eau	45,00\$	

### CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV

Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).

- Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)

200,00 \$ maximum

- Si plus de 4 entreprises membres distinctes

50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.  
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.

## GRILLE TARIFAIRE 2018

### PRÉPARATION – EMBALLAGE ET ÉTIQUETAGE (détaillant / distributeur)

COTISATION ANNUELLE		
	Tarif lève têt	Tarif régulier
Frais fixes	775,00 \$	925,00 \$
Frais variables*	selon les ventes de l'année précédente	par tranche de 1 000 \$
	1 000 \$ à 75 000 \$	4,00 \$
	75 999 \$ à 250 000 \$	3,00 \$
	250 999 \$ à 999 999 \$	2,00 \$
	1M \$ à 5M \$	0,20 \$
Référentiel supplémentaire applicable aux transformateurs laitiers seulement	CAN-USA	87,50 \$
Avec attestation de service – intrants – vérification d'ingrédients	100,00 \$	
Version anglaise certificat / annexe	16,00 \$	
Envoi par la poste	Facture 2,00 \$ Rapports 5,00 \$	
Analyse d'eau	45,00\$	

\*Reconditionnement emballage/distribution/grossiste, les frais variables sont divisés par 2.

\*Reconditionnement au détail/détaillant, pas de frais variables.

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)</li> </ul>	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si plus de 4 entreprises membres distinctes</li> </ul>	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.

Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.

## GRILLE TARIFAIRE 2018

### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

**INTRANT : VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

**SERVICE : VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

**DISTRIBUTEUR : VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

#### **CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV**

Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).

• Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)	200,00 \$ maximum
• Si plus de 4 entreprises membres distinctes	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.

Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.

## GRILLE TARIFAIRE 2018

### AUTRES

COTISATION ANNUELLE	
Centre de recherche, contre certification, incubateur	1 498,00 \$
Version anglaise certificat / annexe	16,00 \$
Envoi par la poste	Facture 2,00 \$ Rapports 5,00 \$
Analyse d'eau	45,00 \$

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)</li></ul>	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"><li>• Si plus de 4 entreprises membres distinctes</li></ul>	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.

Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.